



Conseil économique et social

Distr. générale
17 septembre 2014
Français
Original : anglais

Session de fond de 2014

Débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable

Compte rendu analytique de la 31^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 7 juillet 2014, à 10 heures

Président : M. Sajdik (Autriche)

Sommaire

Ouverture du débat de haut niveau et de la réunion ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable

Allocution du Président

Allocution du Secrétaire général de l'ONU

Allocution du Président de l'Assemblée générale

Allocution de la cofondatrice de Nigerian Youth Climate Coalition

Concertation de haut niveau: « Politiques macroéconomiques en faveur d'un programme de développement durable pour l'après-2015 »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-57013X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Ouverture du débat de haut niveau et de la réunion ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable

1. **Le Président** déclare que le débat de haut niveau de la session de 2014 du Conseil économique et social, y compris la réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau pour le développement durable, est ouvert.

2. Un film intitulé *2015 is not a final destination. It is only the beginning*, fourni par le Département de l'information de l'ONU, est présenté.

Allocution du Président

3. **Le Président** dit qu'un programme d'action pour l'après-2015 axé sur l'être humain et n'excluant personne est actuellement élaboré en vue de promouvoir le développement durable et d'éliminer la pauvreté et la faim. Ce programme universel fera fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), permettra d'en achever la réalisation et traitera de nouveaux enjeux, relatifs notamment à la pauvreté et aux inégalités persistantes. Lors de ses délibérations sur la structure de ce programme, la communauté internationale doit réfléchir à sa conception du développement. Le forum politique de haut niveau contribuera pour beaucoup à la promotion et à l'examen de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable.

4. Au cours d'une réunion récente, les responsables du forum politique de haut niveau ont salué les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Bien que certaines parties prenantes aient critiqué « l'avant-projet » le plus récent du Groupe de travail, le forum de haut niveau ne devrait pas aboutir à la création de structures de négociation parallèles. Les responsables se sont déclarés convaincus que le programme de développement pour l'après-2015 devait se fonder sur les documents issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), que les objectifs de développement devraient promouvoir des modes de production et de consommation plus viables et que le secteur privé avait un rôle essentiel à jouer en matière de promotion du développement durable. Il sera essentiel, pour atteindre cet objectif, de faire preuve de créativité et d'être animé

d'un sentiment de confiance mutuelle. Les responsables estiment également que les Gouvernements continueront à jouer un rôle indispensable en favorisant le développement durable, que la mise en œuvre du nouveau programme nécessitera une volonté politique soutenue et qu'il faudra faire appel aux milieux scientifiques pour veiller à ce que les politiques adoptées se fondent sur des données probantes. En outre, la bonne gouvernance, la primauté du droit, l'autonomisation des femmes, la stabilité économique et la décentralisation sont des conditions essentielles pour renforcer la résilience, établir des mécanismes de contrôle transparents et favoriser l'application du principe de responsabilité. Il faudra également, pour réaliser les objectifs du programme, bénéficier de la contribution d'un vaste ensemble de parties prenantes, dont les pouvoirs publics nationaux et locaux, les institutions de la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, les philanthropes, les jeunes et les enfants. Les parties prenantes doivent en outre adopter une mentalité de conquérant et non faire preuve de pessimisme et de défaitisme.

5. Lors du débat de haut niveau, le Conseil continuera, conformément à sa tradition, à examiner de nouveaux enjeux de portée mondiale. Dix États feront de leur propre initiative des exposés dans le cadre de l'examen ministériel annuel de 2014 et les autres pays seront invités à passer en revue ces présentations de manière constructive. Conformément à son mandat, le forum politique de haut niveau examinera les travaux du Forum pour la coopération en matière de développement, dont la quatrième réunion de haut niveau permettra aux acteurs du secteur du développement d'analyser les tendances et les progrès accomplis dans le domaine de la coopération au service du développement. Sous les auspices du Conseil, le forum politique de haut niveau doit donner des orientations relatives à la mise en œuvre au niveau national des engagements pris en matière de développement durable. Parce que la mise en œuvre du programme pour l'après-2015 nécessite une action collective soutenue, il convient de mobiliser les pouvoirs dont le Conseil est investi en vertu de la Charte des Nations Unies afin d'appuyer la prise de mesures collectives face aux problèmes de développement.

Allocution du Secrétaire général de l'ONU

6. **Le Secrétaire général**, qui rend public le rapport de 2014 sur les objectifs du Millénaire pour le

développement, dit que la communauté internationale se trouve à un tournant décisif de son histoire et a à franchir plusieurs étapes importantes. Alors que l'on s'emploie à l'échelle mondiale à fournir un dernier effort en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'échéance est très proche, il est incontestable que les objectifs ont véritablement changé de nombreuses vies. Le rapport de 2014 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui constitue le bilan mondial le plus récent en la matière, indique sans ambiguïté que les objectifs ont été un vecteur d'unité, d'inspiration et de transformation. De nombreuses cibles clés ont été atteintes ou peuvent désormais l'être. La cible qui consistait à réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans la pauvreté extrême ou n'ayant pas accès à des sources d'eau améliorées a été atteinte à l'échelle mondiale cinq ans plus tôt que prévu. Des progrès remarquables ont été accomplis dans la lutte contre le paludisme et la tuberculose, le taux de mortalité due au paludisme ayant reculé de 42 % à l'échelle mondiale. L'écart entre filles et garçons en matière d'inscription dans l'enseignement primaire s'est réduit et d'autres cibles importantes, dont l'accès universel au traitement contre le VIH et l'élimination de substances contribuant à détruire la couche d'ozone, sont maintenant réalisables. Ces progrès montrent que l'action conjuguée des gouvernements, de la communauté internationale, de la société civile et du secteur privé peut avoir de réels effets.

7. Cela dit, les progrès ont été inégalement répartis entre objectifs, entre régions et pays ainsi qu'en leur sein, et entre les différentes catégories de la population. Pour les membres les plus marginalisés et les plus vulnérables de la société, l'exclusion sociale et la discrimination comptent parmi les obstacles les plus importants. Si l'on ne remédie pas à ces déséquilibres par des interventions plus radicales et plus ciblées, certaines cibles, y compris celles, essentielles, qui ont trait aux naissances, à la mortalité maternelle, à l'éducation universelle et à la viabilité de l'environnement, ne seront pas atteintes. Le Secrétaire général ne doute pas que le rapport aidera les participants à la réunion lors de leurs délibérations. Les efforts déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire auront contribué à établir de solides bases pour le développement après 2015. La communauté internationale doit cependant chercher à se doter d'un nouveau cadre adapté qui permette de mener à bien les activités inachevées et de traiter des enjeux que les huit objectifs du Millénaire n'ont pas abordés.

8. Le monde a considérablement changé depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire en 2000. Le développement, la paix, la sécurité et l'état de droit sont plus interdépendants qu'ils ne l'ont jamais été et il n'est plus permis de douter que l'élimination de l'extrême pauvreté est une condition indispensable à la stabilité des sociétés. Combattre l'inégalité croissante, aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres, est désormais un défi décisif. Il faut veiller, parmi les objectifs pour l'après-2015, à ce que personne ne soit exclu. La gestion judicieuse de l'environnement s'est également imposée comme une condition vitale d'un développement économique et social durable et des mesures d'urgence doivent être prises pour réduire la montée mondiale des températures et renforcer les capacités d'adaptation aux effets des changements climatiques. La communauté internationale est investie d'une responsabilité commune, qui consiste à promouvoir un développement durable équitable. Elle doit mener une action collective et intensifier ses efforts. Mais si les défis à relever sont redoutables, les moyens qui existent sont beaucoup plus nombreux qu'à l'aube du Millénaire: des technologies de plus vaste portée, des partenariats plus approfondis et une meilleure connaissance des méthodes à suivre pour obtenir des résultats. Une possibilité s'offre à la communauté internationale d'appliquer de nouvelles approches pour progresser plus rapidement et jeter les bases d'un cadre de développement universel plus ambitieux qui n'exclue personne.

9. D'ici à la fin de l'année 2014, le Secrétaire général établira un rapport de synthèse visant à aider les États Membres lors de leurs négociations précédant le Sommet qui se tiendra en septembre 2015. Ce rapport, qui présentera un projet général de programme de développement pour l'après-2015, se fondera sur les délibérations et les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil. Sa portée et ses objectifs dépendront de l'issue des travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, ainsi que du processus d'élaboration de différentes possibilités de mécanisme de facilitation des technologies.

10. Sur le plan intergouvernemental, le nouveau forum politique de haut niveau, axé sur l'Assemblée générale, et un Conseil économique et social renforcé, ont été mis en place. Cette architecture vise à promouvoir une

mise en œuvre intégrée du nouveau programme de développement et des objectifs de développement durable. Le forum se réunit pour la première fois sous les auspices du Conseil pour continuer à réfléchir sur le contexte du développement de l'après-2015 et définir ses travaux à venir. Il bénéficiera des travaux du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil, qui traitera de certains aspects essentiels de l'avenir de la coopération au service du développement. Le forum pourra redynamiser l'élaboration de priorités dans l'ensemble du système des Nations Unies. La communauté internationale attend du forum et de la nouvelle architecture qu'ils prennent les mesures nécessaires à la mise en œuvre du nouveau programme et jouent un rôle d'orientation et de direction à cet égard. Le système des Nations Unies dans son ensemble est disposé à aider les États Membres à cette fin. Notre collaboration ouvrira la voie à « l'avenir que nous voulons » – une vie de dignité pour tous.

Allocution du Président de l'Assemblée générale

11. **M. Ashe** (Président de l'Assemblée générale) dit que, dans le cadre des efforts visant à élaborer un nouveau programme de développement universel ayant pour objectif d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement durable, la collaboration à l'échelle du système entre les organes de décision de l'ONU est vitale. La session d'ouverture du forum politique de haut niveau, tenue en septembre 2013 sous les auspices de l'Assemblée générale, et les séances actuelles, tenues sous les auspices du Conseil, contribueront pour beaucoup à la formulation et la mise en œuvre d'un programme de développement durable équilibré et intégré. Ces réunions sont l'occasion de créer un mécanisme d'intégration du développement durable plus efficace et réactif et constituent les prémices de la mise en place d'une structure globale crédible dans le cadre de laquelle toutes les parties prenantes pourront collaborer pour créer un monde de dignité pour tous où personne ne pâtira de la pauvreté.

12. Le forum doit jouer un rôle de direction et prendre des mesures décisives afin qu'un solide programme de développement durable soit adopté pour l'après-2015. Il doit fonctionner avec efficacité et prendre en temps voulu les mesures qui s'imposent, car il s'emploiera à traiter d'enjeux nouveaux ou naissants, tels que la rapidité et l'ampleur de la contagion de la crise financière récente, qui a incontestablement montré que la communauté internationale devait

anticiper les problèmes susceptibles d'avoir des répercussions mondiales et y répondre. Chargé de promouvoir les activités de mise en œuvre et de renforcer les dispositifs de contrôle, le forum sera un maillon essentiel de l'architecture de l'après-2015. Les activités de mise en œuvre ne pourront cependant pas être efficaces ni complètes si le forum n'établit pas de solides partenariats avec les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et la société civile et si les structures nationales ne sont pas renforcées.

13. La session de 2014 du forum sera l'occasion de dresser un bilan d'un certain nombre de questions de viabilité de portée mondiale et le programme de travail de la réunion ministérielle permettra d'examiner un vaste ensemble de questions pertinentes. On étudiera par exemple quel type de climat macroéconomique est le plus favorable et comment un programme universel pourrait être mis en œuvre dans des pays et régions ayant atteint différents niveaux de développement. Cette session sera également l'occasion de définir comment le forum suivra les progrès accomplis et favorisera l'application du principe de responsabilité.

14. Le débat ministériel doit en outre susciter la mobilisation politique nécessaire pour que le forum puisse s'acquitter de son mandat, facilite un passage sans encombre au programme de développement pour l'après-2015 et fixe des orientations sur la marche à suivre pour progresser plus rapidement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Diverses étapes décisives se profilent à l'horizon, dont la publication de rapports sur les objectifs de développement durable, le financement du développement durable, un mécanisme de facilitation des technologies et la publication des conclusions de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le forum doit également s'efforcer de renforcer les liens entre ces processus.

15. Sur le thème « Préparons le terrain », le Président a instamment prié la communauté internationale de favoriser l'obtention de consensus et de proposer des activités concrètes de promotion de la mise en œuvre du programme d'action pour l'après-2015. Un certain nombre de manifestations et de débats thématiques de haut niveau ont été organisés au cours des mois précédents afin d'aboutir à des conclusions axées sur les résultats qui seront prises en compte lors des

délibérations du Conseil et de l'Assemblée générale. Ces débats et manifestations ont chacun porté sur un thème essentiel, dont les droits de l'homme, les sociétés stables et pacifiques et la coopération au service du développement et visaient à favoriser l'obtention de consensus. Une manifestation a également été organisée afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité dans le cadre du nouveau programme et une autre manifestation, consacrée à l'évaluation des conclusions de divers travaux menés lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et à la définition d'éventuelles contributions au rapport de synthèse du Secrétaire général aura lieu en septembre 2014.

16. Pour formuler un programme de développement efficace, ambitieux et universel, des mesures décisives s'imposent. Tous les secteurs de la société peuvent jouer un rôle décisif dans la promotion du développement durable. La session actuelle du forum de haut niveau contribuera à la réalisation de l'un des principaux résultats escomptés lors de la Conférence Rio+20. Le Président de l'Assemblée générale prie instamment les participants de faire preuve de la volonté, de l'engagement et de la détermination nécessaires pour contribuer au programme et à la vision d'avenir communs et veiller à ce que le sommet consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 constitue un moment historique et un tournant décisif vers un avenir plus viable pour la planète et tous ses habitants.

Allocution de la cofondatrice de Nigerian Youth Climate Coalition

17. **M^{me} Agbarakwe** (Nigerian Youth Climate Coalition) dit que la jeune génération actuelle est la plus nombreuse que l'humanité ait jamais connue. Les jeunes demeurent cependant les premiers touchés par les répercussions négatives du développement non durable et continuent d'être exclus et privés de la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel. Cette terrible situation continuera à nuire aux générations actuelles et futures. En outre, bien que les jeunes soient parmi les premiers à subir les conséquences des conflits et continuent d'être exploités dans les guerres du monde entier, ils sont rarement consultés dans le cadre des activités de consolidation de la paix. Pour bâtir des sociétés pacifiques et ouvertes à tous, il faut instaurer un cadre de stabilité et de sécurité dans lequel les droits de l'homme et l'édification de la paix soient

inscrits dans les programmes scolaires et des efforts concertés soient déployés afin d'éliminer toutes les formes de violence et d'assurer la sécurité des individus.

18. Pour que les jeunes réussissent leur entrée dans la vie adulte, il faut qu'ils aient accès à des services et informations sanitaires de qualité, adaptés à leur âge et d'un coût abordable. Il est donc vital que le nouveau cadre de développement prenne en compte les aspects de la gouvernance et la participation, la santé, y compris la santé en matière de procréation et sexualité, l'édification de la paix et la sécurité qui concernent les jeunes.

19. Les jeunes désirent ardemment contribuer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Ils proposent des idées novatrices susceptibles d'alimenter le développement durable et d'apporter des solutions aux plus grands défis de portée mondiale. Les jeunes, qui sont le mieux à même de stimuler le développement mondial, doivent donc être associés à la gouvernance et à la prise de décisions à tous les niveaux. Bien que les coprésidents du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable aient déployé d'importants efforts en vue de répondre à divers défis et exigences, il est très décevant que les jeunes n'aient été mentionnés qu'à deux reprises dans l'avant-projet le plus récent du Groupe de travail. L'oratrice souligne que les objectifs de développement durable futurs doivent tenir pleinement compte des besoins des jeunes et garantir leurs droits et que le succès ou l'échec des sociétés dépendra de la décision de faire participer ou au contraire d'exclure les jeunes.

20. Se félicitant du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse et de la nomination de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, l'oratrice prie instamment le forum de tenir dûment compte de l'appel mondial de la jeunesse, qui exprime un consensus naissant parmi la jeunesse sur des propositions précises et des domaines importants pour les jeunes dans le programme de développement pour l'après-2015. Cet appel se fonde sur les opinions exprimées par 1,3 million de jeunes, qui ont participé à l'enquête mondiale MY World, et a été approuvé par plus de 1 250 organisations de jeunes nationales et internationales, des organismes des Nations Unies, des organes régionaux et plus de 40 États Membres. Les jeunes d'aujourd'hui constituent la génération qui mettra fin à la pauvreté dans le monde, éliminera le

VIH/sida et mettra en œuvre le programme de développement, menant ainsi le monde entier vers un avenir plus viable. Il faut impérativement prendre des mesures concrètes afin de réaliser leur vision d'avenir commune.

La séance est suspendue à 10 h 50; elle est reprise à 11 heures.

Concertation de haut niveau: « Politiques macroéconomiques en faveur d'un programme de développement durable pour l'après-2015 »

21. **M. Wu** Hongbo (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), qui anime le débat, propose que le dialogue porte sur trois thèmes: les principales caractéristiques d'un cadre de politiques macroéconomiques vaste, cohérent et intégré qui soutende les trois grands axes du développement durable; comment assurer la stabilité économique et financière tout en mettant en œuvre des politiques macroéconomiques susceptibles de favoriser la solide croissance partagée de la production et de l'emploi qui est nécessaire à la réalisation des objectifs de développement; et les défis les plus importants que doivent relever les institutions financières et commerciales ainsi que celles œuvrant en faveur du développement et de l'environnement en vue de coordonner les politiques relatives à la réalisation du programme de développement durable pour l'après-2015, compte tenu de l'aggravation prévue des effets négatifs sur l'environnement du commerce et de la nécessité de promouvoir le financement d'investissements à long terme dans de multiples domaines.

22. **M. Kituyi** (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)) dit que le programme de développement pour l'après-2015 amène à envisager le développement sous un angle radicalement différent. La crise économique mondiale a montré que la mondialisation du secteur de la finance ne pouvait à elle seule servir de fondement à une économie mondiale véritablement durable qui profite à tous. La mondialisation de la finance n'apporte également aucune solution au problème de l'inégalité, qui s'aggrave partout malgré des signes de reprise économique. Les politiques macroéconomiques doivent maintenant être davantage axées sur des variables réelles, afin d'assurer une croissance partagée et de favoriser la création d'emplois car l'ampleur du

chômage des jeunes fait peser une grave menace sur le développement durable. Il convient, parallèlement, d'accorder une plus grande importance à la demande intérieure dans le cadre des stratégies de croissance. Les modèles de croissance délibérément axés sur les consommateurs nationaux sont ceux qui réduisent le mieux l'extrême pauvreté et ce sans susciter la concurrence contre-productive qui résulte des modèles conventionnels ayant pour moteur les exportations. Il est temps de ne plus seulement dépendre de l'expansion des échanges commerciaux et d'augmenter le montant et la qualité des investissements visant à appuyer le développement durable. Pour faire en sorte que la croissance aboutisse au développement sur le plan social, il importe peut-être avant tout de réformer radicalement les relations entre le capital et le travail. Un débat libre et sans exclusive sur la réglementation des marchés financiers, y compris avec les institutions de Bretton Woods et entre elles, ainsi qu'une action collective proactive sur des objectifs sociaux définis d'un commun accord, s'imposent. Les gouvernements doivent en outre se fixer des objectifs clairement définis et réalisables, mettre en œuvre des politiques cohérentes et jouer un rôle moteur, au sein de partenariats nationaux et internationaux, dans la réalisation des objectifs de développement du programme pour l'après-2015.

23. **M. Steiner** [Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)] dit que les débats sur la dimension environnementale du développement portent maintenant non seulement sur l'impact sur l'environnement et la pollution, mais également sur les méthodes de gestion des ressources naturelles, qui détermineront de plus en plus les perspectives de développement des pays. Cette dimension environnementale est également omniprésente dans les débats sur l'inégalité, laquelle constitue un autre thème clé du programme de développement pour l'après-2015, plus précisément les inégalités qui fragmentent les sociétés du monde entier: les inégalités entre zones rurales et urbaines, l'inégalité d'accès aux ressources énergétiques et l'inégalité face aux coûts de la pollution, en particulier le facteur intergénérationnel de l'inégalité.

24. Les politiques fiscales devraient mettre l'accent sur l'utilisation peu rationnelle des ressources, au lieu de taxer la productivité du travail, ce qui supprime des emplois. Les faits montrent que, contrairement aux gains de productivité, le passage à une économie plus

« verte » se traduira vraisemblablement par la création d'emplois, condition essentielle d'un développement réussi. Il convient également de supprimer les subventions ayant des effets pervers. À l'heure actuelle, les combustibles fossiles, des industries alimentaires peu efficaces et des pratiques de pêche destructrices sont subventionnées, ce qui accentue les inégalités et menace les futures ressources.

25. Le secteur des biens et services relatifs à l'environnement se développe rapidement et la composition des échanges commerciaux évolue, le commerce Sud-Sud et Nord-Sud étant en très forte augmentation. Parallèlement, la diminution du coût des sources d'énergie renouvelable, due à la hausse des investissements réalisés en faveur de l'infrastructure nécessaire, a des effets bénéfiques à la fois sur l'accès à l'énergie et les émissions de carbone.

26. Le capital naturel est de la plus haute importance pour les économies et notamment pour les catégories les plus pauvres de la population qui dépendent le plus des services fournis par les écosystèmes. Il est essentiel de tenir compte à leur juste valeur des services écologiques dans les systèmes de comptabilité nationale; la surexploitation continue des ressources naturelles aboutira à la dégradation des écosystèmes, y compris les terres nécessaires à l'alimentation d'un nombre croissant de personnes.

27. Pour progresser, les trois dimensions du développement durable doivent être considérées non comme des domaines distincts mais comme des politiques qui se renforcent mutuellement et correspondent aux réalités de tous les pays. L'approche de la consommation et de la production durables énoncée dans le programme pour l'après-2015 indique comment les impératifs environnementaux peuvent donner lieu à des perspectives économiques susceptibles d'avoir également un impact social. Les sources d'énergie renouvelable donnent par exemple aux petits États insulaires en développement une possibilité de survie économique. La recherche de telles solutions est vitale non seulement pour l'avenir du programme de développement mondial mais également pour celui de nombreux citoyens du monde.

28. **M. Ryder** (Organisation internationale du Travail (OIT)) dit que les politiques relatives à l'emploi et les politiques sociales doivent être considérées comme des dimensions à part entière des politiques macroéconomiques dans le programme de

développement pour l'après-2015. L'emploi pourrait également constituer un moyen d'intégration des trois dimensions du développement durable. Dans un contexte morose qui se caractérise par la hausse du chômage, l'aggravation des inégalités, une croissance précaire et un degré élevé d'informalité du marché de l'emploi, il est maintenant jugé impératif sur le plan politique de se pencher sur la question du travail décent. Le revenu des ménages dépend en grande partie des salaires et ces derniers stagnent ou n'augmentent que faiblement. Ce n'est qu'en haut de l'échelle que le revenu des ménages a augmenté en termes réels mais cela a été dû à une hausse des richesses et non des salaires. La demande a subi des distorsions, la consommation a été morose et la croissance faible, ce qui a contribué à l'instabilité des résultats macroéconomiques. À l'horizon 2030, les exportations vers les pays développés ne suffiront pas à alimenter les économies et à atteindre les objectifs relatifs à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Il convient donc de se doter un cadre macroéconomique qui permette d'adopter une approche stratégique plus équilibrée au sein des pays et entre eux.

29. Pour assurer une prospérité et une cohésion sociale durables dans tous les pays, il faut qu'il existe suffisamment d'emplois décents. L'accès à des emplois sans danger et équitablement rémunérés, ainsi que la protection sociale des personnes incapables de travailler, sont essentiels. La situation critique des jeunes sur le marché de l'emploi nécessite en particulier des mesures urgentes. Des études ont montré que la création d'emplois décents viables sur le plan environnemental était une réalité pratique et pouvait favoriser l'apport d'un appui politique aux transformations à mettre en œuvre.

30. La réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement peuvent aller de pair. L'orateur appelle à coopérer avec les entreprises, les syndicats et les travailleurs afin de créer des emplois plus verts et de faciliter le passage à des modes de production qui conservent l'environnement au lieu de le détruire. Pour créer des emplois productifs et gratifiants qui alimentent un développement durable, il n'existe aucune solution toute faite mais en vue d'assurer une croissance plus verte et partagée, il est possible d'adopter des mesures stratégiques qui favorisent l'emploi et réduisent la pauvreté et les inégalités. Ces mesures consistent par exemple à supprimer les obstacles à l'emploi formel, à favoriser la création

d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, à faciliter l'innovation, à investir dans l'infrastructure pour une croissance plus verte, à établir une réglementation du travail et des systèmes de rémunération minimale adéquats, à fournir des services efficaces en matière d'emploi et à veiller à l'application du droit du travail.

31. **M. Min Zhu** (Fonds monétaire international (FMI)) dit que la reprise mondiale se poursuit, quoique lentement. Le PIB réel se stabilise dans les économies émergentes mais continue de reculer dans les petites économies à revenu moyen. L'évolution de la conjoncture extérieure et les problèmes structurels internes sont des facteurs clés et la création d'emplois et l'obtention d'une croissance durable demeurent de grands défis. Dans le secteur financier, les taux d'intérêt ont diminué dans les économies avancées mais il en va de même de l'indice de risque des marchés financiers et de l'instabilité des flux financiers, dont les pays à économie émergente et à faible revenu devraient de nouveau bénéficier car les taux d'intérêt demeurent bas dans les économies avancées.

32. Lorsqu'on examine l'évolution du PIB par habitant de différents pays par rapport à celui des États-Unis au cours des 50 dernières années, il apparaît que seuls les pays ayant diversifié leurs échanges commerciaux et amélioré la qualité de leurs exportations sont parvenus à réduire l'écart qui les séparait des États-Unis. Pour les marchés émergents à faible revenu, il est essentiel d'adapter les politiques macroéconomiques à l'évolution de la conjoncture internationale. Les stratégies décisives pour assurer la croissance au-delà de 2015 consistent notamment à renforcer les réserves budgétaires et de change, à adopter des réformes structurelles, à surveiller les marchés frontières, à stimuler les investissements, à améliorer la gestion de la dette et à favoriser une croissance partagée.

33. **M. Agah** (Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)) dit que, au cours des 60 dernières années, des pays très divers ont bénéficié d'une croissance soutenue en tirant parti des avantages de la libéralisation du commerce. La recette du succès diffère d'un pays à l'autre mais le commerce y occupe toujours une place essentielle. Le programme de développement pour l'après-2015 doit promouvoir les politiques commerciales comme moyen direct d'améliorer les capacités de production; de

faciliter l'accès aux technologies, y compris les technologies vertes; et de généraliser l'accès aux aliments et autres biens. Pour atteindre d'ambitieux objectifs de développement durable, il convient de progresser sur ces trois fronts.

34. Il importe également, pour la crédibilité future du système commercial multilatéral, de reconnaître les bienfaits du commerce. Le programme de développement pour l'après-2015 est une occasion qui ne se présente qu'une seule fois par génération d'exprimer avec force la nécessité de renforcer le système commercial multilatéral et, en particulier, d'achever le cycle de négociations commerciales de Doha. Le système pourra ensuite continuer à assurer un environnement commercial prévisible, à endiguer les tendances protectionnistes, à régler les différends et à fournir des moyens d'assurer la cohérence et les synergies des politiques commerciales et intérieures, aux fins de la réalisation des objectifs de développement.

35. La libéralisation du commerce ne peut bien sûr à elle seule garantir un développement partagé et durable. Il convient de reconnaître, dans le cadre du programme pour l'après-2015, l'importance de politiques macroéconomiques favorables, du renforcement de capacités et des investissements en faveur de l'infrastructure liés au commerce, de la répartition des bienfaits de la croissance au sein de l'économie et de politiques environnementales judicieuses. Le développement durable ne se réalisera pas si rien ne change. Il faut que le système des Nations Unies manifeste clairement son appui au commerce et au système commercial multilatéral afin que ces derniers demeurent d'importants mécanismes d'action.

36. **M. Mohieldin** (Banque mondiale) dit que si le rapport se fonde en très grande partie sur des données, 30 États n'en ont pas fourni sur certains objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient de remédier à de telles lacunes dans le cadre du programme pour l'après-2015. L'expérience a montré sans ambiguïté que le développement est beaucoup plus facile à réaliser lorsque la croissance économique est partagée et durable et que les gouvernements favorisent le maintien de la paix et de la stabilité, prennent des mesures pour réduire les inégalités, mettent en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et investissent en faveur de la santé et de l'éducation.

37. Bien que l'objectif qui consistait à réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté ait été atteint, plus de 1,2 milliard de personnes continuent de vivre dans ces conditions et 2,5 milliards dans la précarité, c'est-à-dire avec moins de deux dollars par jour. La Banque mondiale a par conséquent adopté de nouvelles cibles, qui consistent à ramener à moins de 3 % d'ici à 2030 la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et à favoriser une prospérité partagée dans tous les pays en augmentant les revenus des 40 % de personnes les plus pauvres de leurs populations respectives. Pour atteindre ce double objectif, les pays en développement doivent parvenir à une croissance forte et soutenue, les chocs mondiaux doivent être gérés avec succès et des mesures doivent être prises pour combattre la progression des inégalités. Une croissance économique soutenue n'entraîne pas nécessairement une réduction des taux de pauvreté; des politiques macroéconomiques adaptées sont donc nécessaires pour que le niveau de vie augmente dans tous les secteurs de la société. Les pays doivent en particulier investir dans le capital humain et l'infrastructure et adopter des politiques sociales qui offrent davantage de possibilités et favorisent une croissance partagée.

38. Il est également nécessaire d'adopter des politiques macroéconomiques sur le plan mondial afin d'éviter les crises alimentaires, énergétiques et financières, de renforcer les capacités d'adaptation à divers chocs et à leurs effets de contagion, d'améliorer les systèmes de sécurité sociale et de veiller à ce que même les pays les plus pauvres puissent améliorer les conditions de vie de leurs citoyens. L'orateur insiste à cet égard sur le fait que pour être équitable, une société doit n'exclure personne et être dotée d'institutions et de systèmes de réglementation qui renforcent le pouvoir d'action des citoyens et des collectivités locales, promeuvent l'application du principe de responsabilité et favorisent la viabilité sur les plans environnemental, social et budgétaire. Il faut également trouver des moyens de veiller à ce que les pauvres aient accès aux services financiers. Dans plusieurs pays, dont le Brésil et le Mexique, l'expérience a montré que les transferts d'espèces assortis de conditions étaient un puissant moyen de renforcer le capital humain et de stimuler la croissance.

39. La combinaison exacte des politiques nécessaires à l'obtention d'une croissance rapide, partagée et créatrice d'emplois diffère selon les circonstances propres à chaque pays. Les faits montrent cependant

que la prospérité est partagée quand la croissance crée des emplois et des revenus pour tous les segments de la population. Les faits indiquent également que les taux de pauvreté diminuent plus rapidement quand la croissance a principalement lieu dans des domaines à forte intensité de main-d'œuvre et qu'elle crée des possibilités d'emploi dans de multiples secteurs. Renforcer la compétitivité d'un pays sur le plan extérieur, établir un climat propice aux investissements et promouvoir le commerce permettent également d'accélérer la croissance. La Banque craint cependant que la hausse des niveaux d'endettement nuise aux efforts que déploient les pays en vue de combattre la pauvreté. De fait, les niveaux d'endettement élevés peuvent aboutir à la transmission de la pauvreté de génération en génération. Il est donc vital que les pays en développement s'efforcent de maintenir leur ratio du service de la dette dans des limites acceptables.

40. L'approche globale adoptée par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable mérite d'être saluée. Le Groupe de la Banque mondiale se déclare de nouveau déterminé à aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et à définir le programme pour l'après-2015 et estime que des initiatives telles que son Partenariat mondial pour la responsabilité sociale et l'agriculture mondiale et son Programme de sécurité alimentaire montrent comment les institutions internationales, les gouvernements et la société civile peuvent unir leurs efforts pour réaliser l'ambitieux programme de la communauté internationale. Cette dernière doit saisir ce qui constitue une occasion sans précédent d'éliminer la pauvreté mondiale.

41. **M. Khalil** (Égypte) demande pourquoi le principe des responsabilités communes mais différenciées n'occupe pas une place plus importante dans les débats sur le programme de développement pour l'après-2015. Le principe a été réaffirmé dans le document final de la Conférence Rio+20 et devrait être examiné lors du forum de haut niveau.

42. **M^{me} Molewa** (Afrique du Sud) dit que les pays doivent prendre des mesures pour empêcher que des crises telles que celle de 2008 se produise de nouveau et doivent tenir compte des autres pays lorsqu'ils mettent en œuvre des politiques. Les pays en développement ont subi non seulement les pires effets des crises mondiales survenues dans les pays développés mais également les retombées négatives

des mesures prises à la suite de ces crises, telles que l'assouplissement quantitatif.

43. L'Afrique du Sud reconnaît que la viabilité environnementale constitue la voie à suivre pour parvenir à un développement durable. Les initiatives vertes alimentent l'innovation, créent des emplois et permettent de canaliser les investissements vers une croissance durable. Les projets de comptabilité nationale qui favorisent la viabilité sont importants mais doivent être déterminés par les pays eux-mêmes. Il est indispensable de disposer d'un cadre international favorable, y compris un système commercial multilatéral prévisible et non discriminatoire et la conclusion du cycle de Doha est à cet égard essentielle, ainsi que la mise en œuvre intégrale des mesures de Bali. Une mise en œuvre partielle nuirait à un climat de confiance.

44. La croissance qui fait suite à la crise demeure faible et la reprise est encore plus lente en ce qui concerne l'emploi et les revenus. L'accent doit maintenant être mis sur les politiques qui favorisent la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et par le renforcement de l'économie verte. Les pays en développement contribuent déjà à la reprise; il est temps que les pays développés assument leur part de responsabilité. Il faut que les pays en développement puissent participer pleinement et efficacement à la prise de décisions, à l'adoption de normes et au règlement des problèmes mondiaux grâce au renforcement du multilatéralisme.

45. **M^{me} Ahmed** (Soudan) se demande si le secteur de la finance favorisera ou au contraire freinera la réalisation des objectifs de développement durable après 2015. Elle souhaiterait également savoir pourquoi la promotion de la libre circulation des biens et services dans le cadre des échanges commerciaux mondiaux ne s'accompagne pas de la promotion de la libre circulation de la main-d'œuvre.

46. **M^{me} Guerra Rodríguez** (Cuba) dit que la délégation cubaine juge également préoccupant que l'importance du principe des responsabilités communes mais différenciées n'ait pas été soulignée. La crise mondiale récente a mis en évidence les lacunes des institutions financières internationales. Il faut restructurer les rouages de l'économie mondiale. Les réformes mises en œuvre ne remédient pas aux asymétries structurelles et les institutions doivent être véritablement démocratisées. Cuba est favorable à un

système commercial multilatéral équitable, non discriminatoire et transparent qui fasse en sorte que les pays en développement participent à la prise de toutes les décisions et aient accès aux biens et services, tout en bénéficiant d'un traitement spécial et différencié. La solution au problème de la dette extérieure, qui freine la réalisation des objectifs de développement, ne dépend pas seulement des débiteurs mais également des créanciers, qui devraient assumer la responsabilité qui leur incombe d'alléger le fardeau de la dette des pays pauvres ou à revenu intermédiaire.

47. **M^{me} Ocasio** (grand groupe des enfants et des jeunes) dit que l'initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement connue sous le nom de E-RISC (Intégration des risques environnementaux dans l'analyse du crédit souverain) pourrait contribuer de façon décisive à l'unification des trois dimensions du développement durable et au renforcement de la conjoncture macroéconomique. Il importe cependant de privilégier le développement humain et l'empreinte écologique de l'activité économique, et non seulement les taux de croissance économique. Des cibles doivent être fixées pour assurer un accès équitable et non seulement libre aux marchés et des mesures, y compris l'octroi de subventions, doivent pouvoir être prises pour aider les pays les plus pauvres à devenir compétitifs. Les pratiques commerciales irresponsables sur les plans social et environnemental doivent être interdites. À cet égard, il convient d'adopter des réformes de la fiscalité écologique de manière à moins taxer le travail et le capital et à pénaliser au contraire la destruction des ressources et la dégradation de l'environnement.

48. **M. Kituyi** (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)) estime lui aussi que les défis actuels nécessitent une réflexion originale. L'Initiative des bourses pour un investissement durable, lancée par la CNUCED, constitue un exemple d'une telle approche: l'empreinte carbone d'une entreprise figure parmi les informations données lors de son inscription en bourse. Il pense également qu'il est essentiel de veiller à ce que les marchés financiers favorisent la réalisation des objectifs de développement durable. Les politiques monétaires en particulier doivent être coordonnées entre les principaux acteurs, et les grandes économies, y compris les économies en transition, doivent essayer de tenir pleinement compte des éventuelles retombées négatives de leurs

politiques. Les mouvements de capitaux engendrent d'énormes difficultés pour les pays en développement et la désindustrialisation en cours dans les pays d'Amérique latine et d'Afrique est très préoccupante. Le retour à une économie fondée sur des marchandises les rend de plus en plus vulnérables et doit être enrayé.

49. Le coût du financement des objectifs de développement durable a fait l'objet de trop nombreux débats. Ces objectifs doivent être considérés sous un jour favorable, comme des possibilités non seulement d'innover et de rendre la production plus respectueuse de l'environnement mais également de réaliser des bénéfices. Le principe des responsabilités communes mais différenciées devrait s'appliquer aux objectifs de développement durable et, au-delà des frontières nationales, les responsabilités collectives devraient être assumées selon les moyens respectifs de chaque pays. Pour assurer la viabilité du programme de développement pour l'après-2015, il faut préserver des processus multilatéraux: les négociations plurilatérales et méga-régionales ne pourront jamais permettre de régler des questions telles que les subventions agricoles ou l'utilisation des biens communs.

50. **M. Ryder** (Organisation internationale du Travail (OIT)) dit que la faiblesse de la demande et l'incertitude politique encouragent à investir dans des biens financiers et la bourse et dissuadent d'investir dans l'économie réelle. La création d'emplois ne décolle donc pas. En outre, les petites et moyennes entreprises citent souvent le manque d'accès au capital comme l'un des principaux freins à leur expansion. Il convient de remédier à ces déséquilibres et de mettre en place des mécanismes adéquats de réglementation du secteur financier pour éviter de nouvelles crises financières.

51. S'agissant de la question des responsabilités communes mais différenciées, l'orateur dit que malgré le caractère universel des normes internationales du travail de l'OIT, ces dernières ont été établies pour tenir compte des circonstances propres aux pays se trouvant à différents stades de développement: le principe des responsabilités communes mais différenciées est donc partie intégrante de ces normes. L'OIT prend également au sérieux la responsabilité qui lui incombe de renforcer les capacités de pays se trouvant à différents stades du développement économique et estime que la communauté internationale doit adopter une approche des migrations fondée sur les droits. L'OIT préside à cet

égard le Groupe mondial sur la migration, qui étudie comment intégrer dans l'architecture de l'après-2015 les questions relatives aux migrations.

52. **M. Min Zhu** (Fonds monétaire international (FMI)) dit que la croissance mondiale demeure inégale et précaire et que la plupart des pays doivent continuer de privilégier la recherche d'une croissance partagée et la création d'emplois. Les politiques monétaires non conventionnelles ont eu d'importantes retombées négatives; le forum politique de haut niveau peut jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la coordination à l'échelle mondiale des politiques monétaires, qui demeurera crucial pour éviter de nouvelles retombées de ce type à l'avenir. En outre, les économies émergentes doivent renforcer leurs capacités d'adaptation aux chocs externes en établissant de solides dispositifs d'amortissement budgétaires qui permettront à leur économie de mieux surmonter d'éventuelles futures crises.

53. Au cours des sept années qui se sont écoulées depuis la crise financière mondiale, le degré d'endettement des pays a atteint un niveau extrêmement inquiétant. Les taux d'intérêt demeurent heureusement très bas et la plupart des pays parviennent encore à s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre du service de la dette. Il est cependant probable que les taux d'intérêt augmentent prochainement, ce qui risque de compliquer considérablement la gestion de la dette. Les pays concernés doivent donc prendre les mesures nécessaires pour réduire le fardeau de leur dette pendant que les conditions budgétaires sont encore favorables.

54. **M. Agah** (Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)) dit que l'OMC estime que la coopération multilatérale est une condition préalable à satisfaire pour pouvoir remédier aux diverses questions soulevées lors de la réunion et réaliser les objectifs de développement durable. Il convient par ailleurs d'établir un cadre thématique qui aide les États Membres se trouvant à différents niveaux de développement à structurer leurs efforts en vue de progresser dans des domaines tels que la finance et le commerce.

55. **M. Mohieldin** (Banque mondiale) salue les efforts entrepris en vue de réformer les institutions financières mondiales de manière à veiller à ce que les pays en développement participent davantage à

l'élaboration et la mise en œuvre de politiques. La responsabilité des réformes, qui sont un travail de longue haleine, incombe aux membres de ces institutions.

56. La situation macroéconomique internationale subira un profond rééquilibrage au cours des cinq prochaines années, qui se caractérisera notamment par la fin de la politique d'assouplissement quantitatif du Trésor des États-Unis, l'assainissement budgétaire en Europe et la hausse de la consommation intérieure en Chine. La communauté internationale doit veiller à ce que les pays en développement et les pauvres ne subissent pas de retombées négatives de ces différents changements.

57. Au lieu de simplement attribuer aux acteurs extérieurs la responsabilité des chocs macroéconomiques, les pays en développement doivent définir des mesures concertées qui permettent d'atténuer les répercussions, notamment dans le cadre de consultations informelles organisées sous les auspices de l'ONU et du Groupe des 20. De nombreux pays en développement doivent en particulier faire preuve d'une plus grande discipline budgétaire, promouvoir la stabilité macroéconomique et renforcer les systèmes de sécurité sociale. En outre, dans certains pays en développement, moins de 10 % de la population a accès au secteur financier; il est essentiel de généraliser l'accès à ce secteur pour que le secteur privé puisse véritablement contribuer à la promotion du développement durable. Tant que les pays n'établiront pas de secteurs financiers nationaux adéquatement réglementés, accessibles à tous et compétitifs qui offrent de solides garanties aux épargnants et aux investisseurs, il leur sera extrêmement difficile de réaliser la plupart des objectifs énoncés dans « l'avant-projet » du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. L'orateur attire à cet égard l'attention sur le Rapport sur le développement financier dans le monde de la Banque mondiale, qui rend compte des secteurs financiers des États Membres de l'ONU et propose des moyens de renforcer ces secteurs en vue de stimuler le développement durable et la croissance partagée.

58. **M. Wu Hongbo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), résumant certains des principaux points soulevés lors de la concertation de haut niveau sur les politiques, dit que la crise économique et financière récente a permis de comprendre en partie comment les pays en

développement pourraient à l'avenir éviter les retombées économiques négatives de crises. Au moyen de leurs politiques macroéconomiques, les pays doivent s'efforcer de favoriser les investissements dans l'économie réelle, de réduire les inégalités et de soutenir une croissance partagée et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes. Il faut que les politiques macroéconomiques soient souples afin de pouvoir être adaptées à l'évolution des réalités économiques et qu'elles incitent à utiliser des sources d'énergie renouvelable et à investir dans l'économie verte, ce qui pourrait contribuer de manière décisive à la réalisation du développement durable. En gardant à l'esprit le principe des responsabilités communes mais différenciées, les parties prenantes doivent adopter des politiques macroéconomiques qui font en sorte que les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable se renforcent mutuellement.

La séance est levée à 13 h 15.